

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche**

ARRETE

portant nomination des membres de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des adjoints techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 18 juin 1986 modifié portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'Éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014 ;
- VU** le procès-verbal de proclamation des résultats des élections aux commissions administratives paritaires du 5 décembre 2014 ;
- VU** le procès-verbal de désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des adjoints techniques de recherche et de formation du 11 décembre 2014 ;

ARRETE

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 1^{er} janvier 2015, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des adjoints techniques de recherche et de formation :

Représentants titulaires :

- Mme Geneviève GUIDON, chef de service, adjointe à la directrice générale des ressources humaines ;
- Mme Frédérique GERBAL, sous-directrice de la gestion des carrières ;
- Mme Colette MAUREL, adjointe au chef du bureau des personnels des bibliothèques ;
- M. Julien BISCARO, chef de section - bureau des personnels ingénieurs et techniques de recherche et de formation ;
- Mme Catherine DUBOSCQ, chef du bureau des études de gestion prévisionnelle ;
- M. Renaud MORIN, directeur des ressources humaines à l'université Paris VIII ;
- M. Damien DARFEUILLE, chef du bureau des concours enseignants du second degré de lettres, langues et du tertiaire ;
- Mme Hélène FRIMOUR, directrice générale des services de l'École pratique des hautes études ;
- Mme Magdalena MIATELLO, directrice générale du CROUS de Reims ;
- Mme Marie-Hélène VAILLANT, chef de section - bureau des personnels ingénieurs et techniques de recherche et de formation ;
- M. Didier RAMOND, directeur général des services de l'université Paris X – Nanterre ;
- M. Edouard CLAVIJO, chef du bureau des moyens et des marchés ;
- Mme Delphine EDUIN, chef de section - bureau des personnels ingénieurs et techniques de recherche et de formation ;
- M. Bernard FRADIN, directeur général des services de l'université Paris VIII - Cergy-Pontoise ;
- M. Benoît VERSCHAEVE, directeur des ressources humaines de l'académie de Paris.

Représentants suppléants :

- Mme Gisèle MACHEREY, chef du bureau des personnels ingénieurs et techniques de recherche et de formation ;
- M. Jean-Marc MARTY, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières ;
- Mme Dominique BELASCAIN, chef du bureau des personnels des bibliothèques ;
- M. Lionel HOSATTE, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- Mme Martine BEURTON, directrice générale des services de l'École centrale de Paris ;
- Mme Brigitte COSSON-LADET, chef du bureau des concours enseignants du premier degré et des concours du second degré de sciences, EPS, arts et vie scolaire ;
- Mme Hélène GERARD-GRABOIS, secrétaire générale des services de l'École nationale supérieure de chimie de Paris ;

- Mme Annie ANDRIAMBOAVONJY, adjointe au chef du bureau des personnels ingénieurs et techniques de recherche et de formation ;
- Mme Sophie DECKER-NOMICISIO, adjointe au chef du bureau des études statutaires et réglementaires ;
- Mme Marie-Josée MAUGEAIS, chargée d'études au bureau des personnels ingénieurs et techniques de recherche et de formation ;
- Mme Sylvie DUTHEIL, chef de section - bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- M. Philippe ETIENNE, chef du bureau des IA-IPR et des IEN ;
- M. Arnaud LEDUC, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- M. Philippe DIAZ, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Versailles ;
- M. Julien MOISSETTE, chef du bureau des personnels enseignants du second degré hors académie.

Article 2

Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des adjoints techniques de recherche et de formation, représenteront le personnel à compter du 1^{er} janvier 2015:

Représentants titulaires :

Principaux 1^{ère} classe :

- Mme Joëlle BURON, université de Pau ;
- M. Jean-Noël TCHEOU, lycée polyvalent de Faa'a – Polynésie française ;
- Mme Marie-Vincent DESSOY, CNAM ;

Principaux 2^{ème} classe :

- Mme Sylvie JONIAUX, lycée Gambetta de Carnot - Arras ;
- M. David GARROY, collège L. Weiss – Strasbourg ;
- Mme Christèle RISSEL, lycée Jean Macé de Lanester - Rennes ;
- M. Jean-Marie THOMAS, lycée J. Monod de St Jean de Braye ;

1^{ère} classe :

- Mme Sylvia RIZZO, institut national polytechnique de Toulouse ;
- M. Jean-Baptiste PATERNE, université Toulouse 3 ;
- Mme Cathie CARDON, lycée A. Daudet de Nîmes ;
- Mme Zakia ABDELKRIM, lycée Paul Eluard de St Denis ;

2^{ème} classe :

- Mme Nolita JEFFREY, université des Antilles-Guyane ;
- Mme Iroudayamarie RAMAEL, CNAM ;

-M. Jean-Louis PADUANO, université de Nice Sophia-Antipolis ;

- M. Rachid DOVERNE, CROUS de Créteil.

Représentants suppléants :

Principaux 1^{ère} classe :

- Me. Denis NELLY, lycée Franklin Roosevelt de Reims ;
- Mme Laetitia FUERTES, lycée O. Redon de Pauillac -Bordeaux ;
- Mme Chantal CUTTELINI, collège Fesch -Ajaccio ;

Principaux 2^{ème} classe :

- M. Roland BORETTI, institut national polytechnique de Grenoble ;
- M. Xavier DUSSEAU, université Toulouse 3 ;
- M. Hamid ADOUANE, école nationale supérieure de Paris ;
- M. Sandanam ROCK, collège de France ;

1^{ère} classe :

- M. Jean-Guy IANNUCCI, CNAM;
- Mme Réjane MATHON, lycée E. Branly d'Amiens ;
- Mme Véronique GOMILA, lycée Max Linder de Libourne ;
- Mme Khadra KERBOUCHE, lycée Louis Armand de Paris ;

2^{ème} classe :

- Mme Nathalie BABILOTTE, lycée P. Mendés France de Savigny-Le-Temple ;
- Mme Sophie DEBAIN, école nationale d'ingénieurs de Metz ;
- Mme Ghislaine CHEVALIER, université de Rouen ;
- M. Frédéric DELABRE, université d'Artois.

Article 3

La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le **19 DEC. 2014**

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation :

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines,


Philippe SANTANA